
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 15 mai 2025
16 h**

**Séance tenue le jeudi 15 mai 2025 – 16 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Mitchell Brownstein, Mme Karen Cliffe, représentante de la Ville de Kirkland, en remplacement de M. Michel Gibson, M. Claude Cousineau, représentant de la Ville de Pointe-Claire, en remplacement de M. Tim Thomas, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, Mme Heidi Ektvedt, M. Stephen Lee, représentant du Village de Senneville, en remplacement de Mme Julie Brisebois, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Peter Malouf (**par téléconférence**), M. Beny Masella (**par téléconférence**), M. Roger Moss, représentant de la Ville de Beaconsfield, en remplacement de M. Georges Bourelle, M. Alex Norris, M. Jocelyn Pausé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, Mme Christina M. Smith (**par téléconférence**), Mme Émilie Thuillier, M. Alain Vaillancourt, M. Morris Vesely et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, Mme Sophie Mauzerolle et Mme Anne St-Laurent

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement.

Puis, elle remercie les membres du conseil pour cette minute de silence et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 16 h 03, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1

Question de :

Mme Jessica Winton

Réponse de :

M. Alain Vaillancourt

Pourquoi est-ce que les agents du Service de police de la Ville de Montréal ne sont pas encore équipés de caméra portatives ? / Commentaires

À 16 h 09, la présidente d'assemblée fait la lecture de 11 questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

1	Without prejudice or any accusation of wrongdoing Realty acquisition Mayor Dorais Thank you for considering this intervention regarding Ville de MTL's acquisition of the heavily contaminated lot located at 6800 St Patrick Street in LaSalle Since you spoke for Mayor Rabouin on May 12 but did not appear to answer, we now ask you directly—again It is a fact this lot was privately owned prior to its acquisition and has long appeared in the Répertoire des terrains contaminés du Québec as heavily contaminated You publicly and proudly supported its purchase decontamination and rehabilitation funded by millions in our valuable taxpayer dollars As the apparent contact for matters related to 6800 St Patrick, are you aware of any instance in which Ville de MTL withdrew from this real estate transaction only to circle back and reconsider If so, what were the reasons and what led MTL to proceed with its costly acquisition decontamination and rehabilitation at taxpayers' expense Thank you
<u>Question de :</u> Joseph Pugliese	
<u>Réponse de :</u> M. Benoit Dorais	
2	Le PVM Bellechasse nécessite plusieurs dérogations aux règlements de zonage et une approbation du budget de ce projet par l'Agglomération. Considérant que la STM n'a pas le budget nécessaire pour ce projet, les nombreuses autres priorités d'entretien du métro plus urgentes dans un contexte de déficit d'entretien grandissant et l'opposition unanime des citoyens contre l'expropriation de personnes âgées vulnérables qui habitent là depuis 41 ans, est-ce que l'agglomération va finalement exiger à la STM d'annuler l'expropriation?
<u>Question de :</u> Sylvie Labreche	
<u>Réponse de :</u> M. Jocelyn Pauzé	
3	Le rapport de la Commission indépendante sur le PVM Bellechasse a été remis à la STM, mais n'a pas été rendu public. Ce rapport, supposément indépendant et payé par des fonds publics devrait être rendu public immédiatement à la population, notamment aux participants qui ont déposé des mémoires. Est-ce que la Ville va exiger à la STM de publier immédiatement le rapport?
<u>Question de :</u> Margaux Gregoire	
<u>Réponse de :</u> M. Jocelyn Pauzé	
4	Why were the residents of Hampstead not consulted before mandating a Reality Firm on whether or not the Town should consider selling Northcote Park for the development of two residential homes. This century old park is located in the heart of our garden city and all existing greenspaces & parks must be preserved and have a protective status.
<u>Question de :</u> Bryan Dawkins	
<u>Réponse de :</u> Non-répondue	
5	L'îlot de chaleur que représente le stationnement du siège social de la SQ est un des plus importants dans le quartier. Il nuit à des milliers de personnes qui en souffrent chaque été. Qu'est-ce que compte faire la Ville pour mettre de la pression sur la SQ afin de diminuer l'impact de cet îlot de chaleur néfaste à tout le quartier et à l'ensemble de l'arrondissement?
<u>Question de :</u> Patrick Poisson	
<u>Réponse de :</u> M. Robert Beaudry	
6	Why was the mayor and council going to sell a park without consulting residents and that directly goes against the Town's Master Plan/Planning Program? The resolution that was going to be passed: "Awarding of contract to Profusion Immobilier Inc. for real estate broker services for the sale mandate of four lots owned by the Town of Hampstead." One of the following objectives from the plan says: "Ensure the protection and enhancement of the parks, green spaces and walking paths"
<u>Question de :</u> Steven Cohen	
<u>Réponse de :</u> Non-répondue	

<p>7</p> <p><u>Question de :</u> Lise Leroux</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Benoit Dorais</p>	<p>Bonjour, A la dernière séance du conseil, j'avais soulevé une question à savoir s'il y aurait des inspections faites au Village Olympique en lien avec les appartements transformés par Harrington Housing pour savoir si tout était conforme à nos lois. Vous m'avez dit que vous prendriez ça en main et que vous communiquerait avec moi. Je n'ai pas eu de contact avec vous depuis cette séance. Mais je me questionnais à savoir si l'arrondissement y était pour quelque chose dans le reportage d'hier à TVA sur le sujet ces appartements ? Y aura-t-il des interventions pour vérifier la légalité de cette compagnie? Est-ce que CAPREIT n'en devint pas reponsable ? Merci de me répondre.</p>
<p>8</p> <p><u>Question de :</u> Jean-Pierre Lapointe</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Luc Rabouin</p>	<p>Est-ce qu'il y a des retards dans l'échéancier pour les travaux d'exécution (S2 2025 - S2 2027) de la nouvelle piscine du Parc Baldwin ?</p>
<p>9</p> <p><u>Question de :</u> Pier-Luc Primeau</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Jocelyn Pauzé</p>	<p>Bonjour, Je vous écris pour vous parler du croisement entre la rue Chambord et la rue Bélanger, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Les voitures stationnées sur la rue Bélanger bloquent complètement la visibilité pour les automobilistes qui arrivent de la rue Chambord. Chaque fois que je prends cette rue, je dois m'avancer prudemment et bloquer les voitures qui arrivent afin de pouvoir bien voir des deux côtés. Il est déjà difficile de se stationner à Montréal, donc je ne blâme pas les gens qui s'y garent. Toutefois, serait-il possible d'installer au moins des panneaux d'arrêt ou des feux de circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route à cette intersection? Bonne journée !</p>
<p>10</p> <p><u>Question de :</u> Caroline Guindon</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Émilie Thuillier</p>	<p>La STM compte 11 000 employés comparativement à 28 000 à la Ville de Montréal. La directrice générale de la STM est payée 474 000\$ comparativement à 345 000\$ pour le directeur général de la Ville. En pleine crise budgétaire de la STM, est-ce que la Ville va exiger une baisse de la rémunération de la STM pour être conséquente avec elle-même ?</p>
<p>11</p> <p><u>Question de :</u> Eric lapointe</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Maja Vodanovic</p>	<p>Quelle mesures aller vous prendre concernant le problème de propreté dans les rues (les vidanges qui sont déposées en tout temps sur le trottoir?</p>

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 16 h 22. Elle remercie les personnes présentes et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 16 h 22, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 16 h 22.

3 – Ordre du jour et procès-verbal

À 16 h 22, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal ».

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CG25 0230

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 15 mai 2025, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG25 0231

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 avril 2025, à 16 h

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 avril 2025, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 1^{er} mai 2025 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 16 h 23, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, du 1^{er} au 30 avril 2025.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 30 avril 2025.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, du 1^{er} au 30 avril 2025.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 16 h 23, la présidente d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse déposée

06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

À 16 h 23, la présidente d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CG25 0232

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport annuel 2024 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal »

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport annuel 2024 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal », et le conseil en prend acte.

06.01

7 – Dépôt

À 16 h 23, la présidente d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt ».

CG25 0233

Dépôt du bilan annuel 2024 du Réseau de suivi du milieu aquatique

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le bilan annuel 2024 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA), et le conseil en prend acte.

07.01 1254060001

CG25 0234

Dépôt de la résolution désignant le deuxième représentant de la Ville de Dollard-des-Ormeaux au conseil d'agglomération

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose la résolution 25 0423 du 8 avril 2025 désignant le conseiller M. Morris Vesely à titre de deuxième représentant de la Ville de Dollard-des-Ormeaux au conseil d'agglomération pour la période du 1^{er} mai 2025 au 2 novembre 2025, et le conseil en prend acte.

07.02

CG25 0235

Dépôt du document intitulé Plan climat 2020-2030, incluant les éléments mis à jour en 2025

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le document intitulé « Plan climat 2030, incluant les éléments mis à jour en 2025 », et le conseil en prend acte.

07.03 1259592001

11 - Dépôt de pétitions

À 16 h 24, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

20 – Affaires contractuelles

À 16 h 24, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 16 h 24,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0236

Accorder un soutien financier de 125 000 \$ à Culture Montréal pour la réalisation de son Plan d'action 2025 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 avril 2025 par sa résolution CE25 0707;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 125 000 \$ à l'organisme Culture Montréal pour soutenir la réalisation de son plan d'action 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1253205001

CG25 0237

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle totale de 355 046,61 \$, taxes incluses, pour l'inspection des systèmes de sécurité incendie dans le cadre du contrat accordé à Marco Cournoyer Inspection inc. (CG21 0331), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 754 347,91 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 avril 2025 par sa résolution CE25 0665;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 355 046,61 \$, taxes incluses, pour l'inspection des système incendie (alarme, gicleur et extincteur) dans le cadre du contrat accordé à Marco Cournoyer inspection inc. (CG21 0331);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1255492001

CG25 0238

Conclure deux ententes-cadres avec Superior Sany Solutions, une division d'Imperial Dade Canada inc., pour la fourniture de produits sanitaires, pour une durée de 24 mois, incluant deux options de prolongation - Montant estimé des ententes : 4 226 039,01 \$, taxes incluses (ententes : 3 674 816,53 \$ + variation de quantités : 551 222,48 \$) - Appel d'offres public 25-20821 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2025 par sa résolution CE25 0606;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une durée de 24 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des produits sanitaires, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20821;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Superior Sany Solutions une division d'Imperial Dade Canada inc.	1	2 989 048,55 \$
Superior Sany Solutions une division d'Imperial Dade Canada inc.	2	685 757,98 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 551 222,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Superior Sany Solutions une division d'Imperial Dade Canada inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1254338001

CG25 0239

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle totale de 3 007 826,43 \$, taxes incluses, pour l'approvisionnement en polymères anionique et cationique à la Direction de l'épuration des eaux usées, dans le cadre du contrat accordé à SNF Canada inc. (CG24 0348), majorant ainsi le montant total du contrat à 5 913 534,42 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 avril 2025 par sa résolution CE25 0667;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 3 007 826,43 \$, taxes incluses, pour l'approvisionnement en polymères anionique et cationique à la Direction de l'épuration des eaux usées pour la période du 20 juin 2025 au 19 juin 2026, dans le cadre du contrat accordé à SNF Canada inc. (CG24 0348);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1250027001

CG25 0240

Accorder un contrat à BHS Composites inc. pour la fabrication et l'acquisition de boîtiers de protection sphériques en matériaux composites et pièces pour le parc Frédéric-Back - Dépense totale de 2 053 444,11 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 25-20842 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2025 par sa résolution CE25 0614;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, BHS Composites inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fabrication et l'acquisition de boîtiers de protection sphériques en matériaux composites et pièces, pour le parc Frédéric-Back, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 785 603,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20842;
- 2- d'autoriser une dépense de 267 840,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de BHS Composites inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1258196001

À 16 h 25,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0241

Autoriser une modification accessoire au contrat de gré à gré accordé à Systèmes Canadiens Kronos inc. (CG24 0269), pour l'ajout d'un environnement supplémentaire à la solution infonuagique UKG Dimensions, pour une durée de 49 mois, à compter du 1^{er} juin 2025, sans dépense additionnelle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 avril 2025 par sa résolution CE25 0668;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une modification accessoire au contrat de gré à gré accordé à Systèmes Canadiens Kronos inc. (CG24 0269), pour l'ajout d'un environnement supplémentaire à la solution infonuagique UKG Dimensions, pour une durée de 49 mois, à compter du 1^{er} juin 2025, sans dépense additionnelle;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires institutionnelles du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1257684001

CG25 0242

Accorder deux contrats à Patenaude et Frères inc. pour l'entreposage de produits et équipements industriels lourds pour une période de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 575 828,04 \$, taxes incluses (contrats : 500 720,03 \$ + contingences : 75 108,01 \$) - Appel d'offres public 25-20872 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 avril 2025 par sa résolution CE25 0669;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Patenaude et Frères inc., seul soumissionnaire pour chacun des lots, ce dernier ayant présenté des soumissions conformes, pour une période de 24 mois, les contrats pour l'entreposage de produits et équipements industriels lourds, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20872 :

<u>Firme</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Patenaude et Frères inc. (Lot 1)	345 145,06 \$
Patenaude et Frères inc. (Lot 2)	155 574,97 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 75 108,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1252742001

CG25 0243

Conclure une entente-cadre avec Chartrand Ford Ventes inc., pour la fourniture de pièces authentique (OEM) de véhicules légers de marque Ford, pour une période de cinq ans - Dépense totale de 1 735 662,60 \$, taxes, contingences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 25-20833 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 avril 2025 par sa résolution CE25 0672;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, par laquelle Chartrand Ford Ventes inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces authentiques de véhicules légers de marque Ford, pour une somme maximale de 1 446 385,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20833;
- 2- d'autoriser une dépense de 216 957,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 72 319,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Chartrand Ford Ventes inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1257567010

CG25 0244

Approuver le projet d'addenda 1 modifiant la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'organisme à but non lucratif Fondation Les Petits Rois / Autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer la cession de rang de l'hypothèque de 1^{er} rang de la Ville de Montréal créée aux termes de l'acte hypothécaire publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 27 297 510 en faveur de la Banque Toronto-Dominion

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2025 par sa résolution CE25 0631;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'addenda 1 modifiant la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'organisme à but non lucratif Fondation Les Petits Rois;

- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer la cession de rang de l'hypothèque de 1^{er} rang de la Ville de Montréal créée aux termes de l'acte hypothécaire publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 27 297 510 en faveur de la Banque Toronto-Dominion conformément à l'acte de cession de rang joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1253956001

CG25 0245

Accorder un contrat à Cojalac inc. pour les travaux d'égout, de conduite d'eau principale, de branchements d'eau, de voirie et d'électricité sur le réseau d'Hydro Westmount dans l'avenue Greene, de la rue Saint-Antoine Ouest à la rue Sainte-Catherine Ouest de la Ville de Westmount - Dépense totale de 5 991 681,23 \$, taxes incluses (contrat : 5 199 523,85 \$ + contingences : 424 237,38 \$ + incidences et services professionnels : 367 920 \$) - Appel d'offres public DRE-19A21-P2502-185485-C (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 avril 2025 par sa résolution CE25 0675;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'égout, de conduite d'eau principale, de branchements d'eau, de voirie et d'électricité sur le réseau d'Hydro Westmount dans l'avenue Greene, de la rue Saint-Antoine Ouest à la rue Sainte-Catherine Ouest de la Ville de Westmount, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 199 523,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-19A21-P2502-185485-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 424 237,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 285 138 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'autoriser une dépense de 82 782 \$, taxes incluses, à titre de budget de services professionnels en surveillance;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Cojalac inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1254656002

À 16 h 26,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0246

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour des travaux d'aménagement sectoriel du sommet du mont Royal situé au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 1 837 506,59 \$, taxes, contingences, variation de quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 24-6154 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 avril 2025 par sa résolution CE25 0676;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'aménagement sectoriel du sommet du mont Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 253 273,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-6154;
- 2- d'autoriser une dépense de 187 991,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 187 991,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 208 251,06 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Lanco Aménagement inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1259222001

CG25 0247

Accorder un contrat à Groupe de Construction DePiedmont inc., pour les travaux de reconstruction de la chambre de vannes et de régulation De Courcelle - Dépense totale de 7 675 751,63 \$, taxes incluses (contrat : 6 253 158,15 \$ + contingences : 1 250 631,63 \$ + incidences : 171 961,85 \$) - Appel d'offres public DEEU-CP24024-181479-C (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 avril 2025 par sa résolution CE25 0681;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Groupe de Construction DePiedmont inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de reconstruction de la chambre de vannes et de régulation De Courcelle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 6 253 158,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-CP24024-181479-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 250 631,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 171 961,85 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Construction DePiedmont inc;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1259973002

CG25 0248

Approuver un projet d'entente avec Hydro Québec et autoriser une dépense maximale de 136 503,66 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux d'alimentation électrique (branchement aéro-souterrain qui alimente le coffret de la station de surveillance de la qualité de l'air en bordure de l'A-13 Nord) et pour les travaux de voirie sur le boulevard Pitfield nécessaires à l'alimentation électrique de la nouvelle station

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2025 par sa résolution CE25 0622;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente avec Hydro Québec, et d'autoriser une dépense maximale de 121 878,27 \$, taxes incluses, pour les travaux d'alimentation électrique (branchement aéro-souterrain qui alimente le coffret de la station de surveillance de la qualité de l'air en bordure de l'A-13 Nord) et pour les travaux de voirie sur le boulevard Pitfield nécessaires à l'alimentation électrique de la nouvelle station;
- 2- d'autoriser une dépense de 14 625,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1250038001

CG25 0249

Accorder un contrat de gré à gré à Niche Technology inc. pour les services professionnels de maintenance et de support du système Montréal - Inscription et recherche de l'information de sécurité du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2025 - Dépense totale de 4 481 593,28 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 avril 2025 par sa résolution CE25 0685;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Niche Technology inc. (fournisseur exclusif), pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2025, pour les services professionnels de maintenance et de support du système Montréal - inscription et recherche de l'information de sécurité du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 481 593,28 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 31 janvier 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1252881002

CG25 0250

Accorder un contrat au regroupement composé des firmes Bouthillette Parizeau inc., Pluriel Architecture et Science du Bâtiment inc. pour la fourniture de services professionnels en ingénierie et en architecture pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du projet de décarbonation de la cavalerie du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 542 904,63 \$, taxes incluses (contrat : 402 151,58 \$ + contingences : 60 322,74 \$ + incidences : 80 430,32 \$) - Appel d'offres public 25-20787 - (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2025 par sa résolution CE25 0623;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Bouthillette Parizeau inc. et Pluriel Architecture et Science du Bâtiment inc., regroupement de firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour des services professionnels en ingénierie et architecture pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du projet de décarbonation de la Cavalerie du Service police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 402 151,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20787;
- 2- d'autoriser une dépense de 60 322,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 80 430,32 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Bouthillette Parizeau inc., Pluriel Architecture et Science du Bâtiment inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1255413001

À 16 h 27,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0251

Exercer l'option de prolongation de deux ententes-cadres, pour une période de 12 mois, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre des contrats accordés à Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc. (CG21 0276) - Sans dépense additionnelle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2025 par sa résolution CE25 0624;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'exercer l'option de prolongation pour une période 12 mois, sans dépense additionnelle, de deux ententes-cadres pour les services professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre des contrats accordés aux firmes Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C (lot 1 - 1481590) et Groupe Marchand architecture et design inc. (CG21 0276).

Adopté à l'unanimité.

20.16 1255110001

CG25 0252

Accorder un contrat à Avizo Experts-Conseils inc. pour les services professionnels d'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre de la restauration d'un tronçon de berge dans le secteur de la Péninsule du parc-nature du Bois-de-Liesse - Dépense totale de 133 275,86 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres sur invitation 25-20925 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 avril 2025 par sa résolution CE25 0687;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à Avizo Experts-Conseils inc. pour les services professionnels d'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre de la restauration d'un tronçon de berge dans le secteur de la Péninsule du parc-nature du Bois-de-Liesse, soit pour une somme maximale de 123 977,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 25-20925;
- 2- d'autoriser une dépense de 9 298,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1255496001

CG25 0253

Accorder un contrat à PME MTL Grand Sud-Ouest pour les services professionnels en communication pour la promotion et le rayonnement du Canal de Lachine, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec pour les années 2025 à 2027 - Dépense totale de 245 000 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention de services à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 avril 2025 par sa résolution CE25 0688;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à PME MTL Grand Sud-Ouest, le contrat pour les services professionnels en communication pour la promotion et le rayonnement du Canal de Lachine, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec pour les années 2025 à 2027, au prix indiqué au projet de convention de services avec un organisme à but non lucratif, soit pour une somme de 245 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet de convention de services avec un organisme à but non lucratif à cette fin;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1255530001

CG25 0254

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour les travaux de remplacement, de branchements d'eau et de réhabilitation d'une conduite d'égout unitaire dans l'avenue Greene, de la rue Saint-Antoine Ouest à la rue Sainte-Catherine Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 avril 2025 par sa résolution CE25 0692;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour les travaux de remplacement, de branchements d'eau et de réhabilitation d'une conduite d'égout unitaire dans l'avenue Greene, de la rue Saint-Antoine Ouest à la rue Sainte-Catherine Ouest.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1254656001

CG25 0255

Approuver rétroactivement le renouvellement de l'entente entre le Ministère de la Sécurité publique et le Service de police de la Ville de Montréal pour le maintien des effectifs spécialisés afin de soutenir la section spécialisée en violence conjugale, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2026 / Autoriser la réception d'une contribution financière maximale de 2 320 000 \$, soit 1 160 000 \$ par année pour la même période / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2025 de 1 160 000 \$ ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2025 par sa résolution CE25 0626;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver rétroactivement le renouvellement de l'entente entre le Ministère de la Sécurité publique et le Service de police de la Ville de Montréal pour le maintien des effectifs spécialisés afin de soutenir la section spécialisée en violence conjugale pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2026;
- 2- d'autoriser la réception d'une contribution financière maximale de 2 320 000 \$, soit 1 160 000 \$ par année pour la même période;
- 3- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2025 de 1 160 000 \$ ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire selon les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1256716002

À 16 h 28,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0256

Approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal portant sur la délégation de la construction de la nouvelle caserne 74 / Approuver le remboursement du coût du projet de construction de la nouvelle caserne 74 au 30, avenue Roosevelt - Dépense maximale de 24 144 750 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 avril 2025 par sa résolution CE25 0694;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal portant sur la délégation de la construction de la nouvelle caserne 74;
- 2- d'autoriser une dépense de 23 454 900 \$, taxes incluses, à titre de remboursement du coût du projet de la construction de la nouvelle caserne 74 et des frais de gestion par la Ville de Mont-Royal;
- 3- d'autoriser une dépense de 689 850 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1259718001

CG25 0257

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert, sans contrepartie financière, de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, à des fins de logement social, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 2 160 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle des rues Saint-Antoine et Torrance, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie totale de 157,7 mètres carrés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 avril 2025 par sa résolution CE25 0698;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert, sans contrepartie financière, de la Ministre des Ressources naturelles et des Forêts, à des fins de logement social, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 2 160 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle des rues Saint-Antoine et Torrance, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie totale de 157,7 mètres carrés.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1259915001

CG25 0258

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Villa Nobert, pour la propriété sise aux 7705, 7725 et 7745, rue Léo Guindon et au 5460, rue Joseph-A. Rodier, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 14 ans, soit à partir du 15 septembre 2041 au 14 septembre 2055, dont la rente annuelle sera de 6 000 \$ - La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 490 000 \$ pour la période de prolongation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 avril 2025 par sa résolution CE25 0699;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Villa Nobert pour la propriété sise aux 7705, 7725 et 7745, rue Léo-Guindon et au 5460, rue Joseph-A.-Rodier, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, connue et désignée comme étant les lots 1 324 024, 1 324 025 et 1 324 026 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 2 469,3 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 14 ans, soit à partir du 15 septembre 2041 au 14 septembre 2055, dont la rente annuelle sera de 6 000 \$, le tout selon les conditions prévues au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 490 000 \$ pour la période de prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1239920004

CG25 0259

Accorder un soutien financier totalisant 550 000 \$ à La centrale agricole : coopérative de solidarité de producteurs urbains, dont 150 000 \$ en 2025 et 400 000 \$ de 2026 à 2028, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour la réalisation d'activités structurantes et l'accompagnement d'entreprises bioalimentaires / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 avril 2025 par sa résolution CE25 0708;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 550 000 \$ à La centrale agricole : coopérative de solidarité de producteurs urbains, dont 150 000 \$ en 2025 et 400 000 \$ de 2026 à 2028, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour la réalisation d'activités structurantes et l'accompagnement d'entreprises bioalimentaires;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1257956003

CG25 0260

Résilier le contrat accordé à Universal protection service of Canada corporation pour les services de gardiennage et tous les services connexes aux installations du Service de police de la Ville de Montréal (CG23 0514)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0740;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de résilier le contrat accordé à Universal protection service of Canada corporation pour les services de gardiennage et tous les services connexes aux installations du Service de police de la Ville de Montréal (CG23 0514);
- 2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés, taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1258089001

À 16 h 29,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0261**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Loïselle inc., pour des travaux d'égouts unitaires, de conduites d'eau secondaires et principales, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM, Bell et Énergir) dans la rue Saint-Jacques, de la rue Lucien-L'Allier au boulevard Robert-Bourrassa, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 62 512 626,39 \$, taxes incluses (contrat : 49 223 993,91 \$ + contingences : 6 299 216,08 \$ + incidences : 6 989 416,40 \$) - Appel d'offres public 515501 (7 soum.) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 54 972,45 \$, taxes incluses (contrat entente : 48 648,19 \$ + contingences : 6 324,26 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Accorder trois contrats de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour la modification de leur réseau de distribution dans trois secteurs distincts, au montant maximal de 905 472,38 \$, taxes incluses (contrats ententes : 787 367,29 \$ + contingences : 118 105,09 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0743;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'égouts unitaires, de conduites d'eau secondaires et principales, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM, Bell et Énergir) dans la rue Saint-Jacques, de la rue Lucien-L'Allier au boulevard Robert-Bourrassa, dans l'arrondissement Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 49 223 993,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 515501;
- 3- d'autoriser une dépense de 6 299 216,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 6 989 416,40 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 54 972,45 \$ (contrat entente : 48 648,19 \$ + contingences : 6 324,26 \$), taxes incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6- d'accorder trois contrats de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour la modification de leur réseau de distribution dans trois secteurs distincts, au montant maximal de 787 367,29 \$, taxes incluses;
- 7- d'autoriser une dépense de 118 105,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les contrats de gré à gré à Énergir;
- 8- de procéder à l'évaluation de rendement de Loïselle inc.;
- 9- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1257231002

CG25 0262**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Urbex Construction inc. pour l'exécution des travaux de réaménagement du flanc sud-ouest du parc du Mont-Royal - Dépense totale de 5 561 755,47 \$, taxes incluses (contrat : 4 132 968,61 \$ + contingences : 619 945,29 \$ + variation de quantités : 619 945,29 \$ + incidences : 188 896,28 \$) - Appel d'offres public 24-6156 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0744;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de réaménagement du flanc sud-ouest du parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 132 968,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-6156;
- 3- d'autoriser une dépense de 619 945,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 619 945,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- d'autoriser une dépense de 188 896,28 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Urbex Construction inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1259178001

CG25 0263

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à ADS Signalisation inc. pour les services de gestion de la mobilité et d'entretien de bureaux de chantier pour la mise à niveau de la Station McTavish, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 6 430 415,01 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 24-20758 (2 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0751;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme ADS Signalisation inc., le contrat pour les services de gestion de la mobilité et d'entretien de bureaux de chantier pour la mise à niveau de la Station McTavish, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 449 504,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20758;
- 3- d'autoriser une dépense de 817 425,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 163 485,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de ADS Signalisation inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1251219002

CG25 0264

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à l'entreprise Construction Deric inc. pour la mise à niveau des réservoirs de produits chimiques et du quai de dépotage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 16 793 648,04 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public DEEU-SP24032-195700-C (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0745;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à l'entreprise Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise à niveau des réservoirs de produits chimiques et du quai de dépotage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 793 550,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP24032-195700-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 758 710,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 241 387,14 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Deric inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1255543001

CG25 0265

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à GFL Environmental inc. pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles pour l'écocentre LaSalle pour une période de 53 mois, avec deux options de prolongation d'une durée de 12 mois - Dépense totale de 16 147 221,95\$, taxes incluses (contrat : 14 999 945,72 \$ + indexation : 378 360,90 \$ + contingences : 768 915,33 \$) - Appel d'offres public 25-20837(2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0736;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à GFL Environmental inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles pour l'écocentre LaSalle, pour une période de 53 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 999 945,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 25-20837;
- 3- d'autoriser une dépense de 378 360,90 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement des prix (indexation);
- 4- d'autoriser une dépense de 768 915,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de GFL Environmental inc.;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1259634001

À 16 h 31,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0266

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder trois contrats à Les Entreprises Raylobec, pour des services d'élimination des ordures ménagères visant deux arrondissements et huit villes liées, pour une période de cinq ans, avec deux options de renouvellement de 12 mois chacune - Dépense totale de 23 713 738,15 \$, taxes incluses (contrats : 21 765 424,24 \$ + indexation de prix : 819 088,28 \$ + contingences : 1 129 225,63 \$) - Appel d'offres public 24-20797 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0737;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Raylobec inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, les contrats pour des services d'élimination des ordures ménagères pour les sommes maximales indiquées, taxes incluses, en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20797 :

Lot	Fournisseurs	Contrats (\$)
Lot 1 - Villes liées	Les Entreprises Raylobec inc.	13 592 998,94 \$
Lot 2 - L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Les Entreprises Raylobec inc.	1 760 152,28 \$
Lot 3 - Pierrefonds-Roxboro	Les Entreprises Raylobec inc.	6 412 273,02 \$
Total		21 765 424,24 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 819 088,28 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix :

Lot	Fournisseurs	Indexation (\$)
Lot 1 - Villes liées	Les Entreprises Raylobec inc.	511 636,44 \$
Lot 2 - L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Les Entreprises Raylobec inc.	66 199,09 \$
Lot 3 - Pierrefonds-Roxboro	Les Entreprises Raylobec inc.	241 252,74 \$
Total		819 088,28 \$

4- d'autoriser une dépense de 1 129 225,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences :

Lot	Fournisseurs	Contingences (\$)
Lot 1 - Villes liées	Les Entreprises Raylobec inc.	705 231,77 \$
Lot 2 - L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Les Entreprises Raylobec inc.	91 317,57 \$
Lot 3 - Pierrefonds-Roxboro	Les Entreprises Raylobec inc.	332 676,29 \$
Total		1 129 225,63 \$

5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Raylobec inc.;

6- de prioriser la demande d'ajustement à la base budgétaire pour 2026 à 2030 dans le cadre du processus budgétaire en cours, soit de 1 094 393,56 \$ pour 2026, de 1 275 195,98 \$ pour 2027, de 1 453 722,67 \$ pour 2028, de 1 630 415,90 \$ pour 2029 et de 1 805 160,16 \$ pour 2030, pour un ajustement total de 7 258 888,27 \$;

7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1258554001

CG25 0267

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Constellio inc. pour les services d'intégration de la solution de gestion électronique des documents pour une période de 32 mois - Dépense totale de 4 024 125 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20866 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0750;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder au seul soumissionnaire Constellio inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services d'intégration de la solution de gestion électronique des documents, pour une période de 32 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 024 125 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20866;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Constellio inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1259563009

CG25 0268

Accorder un contrat à CRÉO inc. pour la conception de l'exposition Poptopia à la Biosphère (phase 1) - Dépense totale de 256 106,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20895 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0746;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à CREO inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels de conception de l'exposition « Poptopia. Les utopies écologiques dans la culture populaire » à la Biosphère (phase 1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 256 106,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20895;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1254054001

CG25 0269

Accorder un contrat de gré à gré à Club de hockey Canadiens inc., pour la diffusion au Centre Bell ainsi que sur différentes plateformes, d'une campagne publicitaire visant des capsules de prévention en matière de sécurité routière pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2027 - Dépense totale de 709 728,26 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0739;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Club de hockey Canadiens, inc., pour la diffusion au Centre Bell ainsi que sur différentes plateformes d'une campagne publicitaire visant des capsules de prévention en matière de sécurité routière, pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2027, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 709 728,26 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'entente publicitaire à cet effet;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer le projet d'entente, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1256716001

CG25 0270

Abroger la résolution CG24 0080 / Résilier le bail du 6^e étage du 255 Crémazie Est à partir du 1^{er} janvier 2025 / Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Gallion Équité S.E.C., pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} mars 2026, des espaces au 10^e étage de l'immeuble situé au 1611, boulevard Crémazie Est, d'une superficie de 21 925 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour les besoins de la Direction de l'évaluation foncière pour une dépense totale de 9 601 878,71 \$, incluant le loyer, les travaux d'aménagement et les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0756;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CG24 0080;
- 2- de résilier le bail du 6^e étage du 255 Crémazie Est à partir du 1^{er} janvier 2025;
- 3- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gallion Équité S.E.C., pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} mars 2026, des espaces situés au 10^e étage de l'immeuble sis au 1611, boulevard Crémazie Est, d'une superficie de 21 925 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour les besoins de la Direction de l'évaluation foncière pour une dépense totale de 8 088 955,29 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 4- d'autoriser la dépense de 309 665,04 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à Gallion Équité S.E.C.;
- 5- d'autoriser la dépense de 1 092 975,35 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences du projet;
- 6- d'autoriser la dépense de 110 283,03 \$, taxes incluses, pour le déménagement;
- 7- de mandater le Service des affaires juridiques et le Service de la Stratégie immobilière afin de négocier un règlement pour mettre fin au bail du 255, Crémazie Est;
- 8- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1254069001

À 16 h 32,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0271

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 315 000 \$ à plusieurs organismes, dans le cadre de l'appel à projets Faire rayonner le centre-ville par la gastronomie / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0766;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 315 000 \$, à quatre organismes, dans le cadre de l'appel à projets Faire rayonner le centre-ville par la gastronomie :

Organisme	Montant
Ilot 84	60 000 \$
Société du Parc Jean-Drapeau	90 000 \$
Collectif de la gastronomie québécoise - Table Ronde	75 000 \$
Les Lauriers de la gastronomie québécoise	90 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions des versements de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1257019002

CG25 0272

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 8 420 418 \$ à 21 différents organismes dans le cadre de la Convention d'aide financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029), du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2029 / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0768;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 8 420 418 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2029, dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029);

Organisme	Projet (1^{er} avril 2025 au 31 mars 2029)	Soutien recommandé
JURIPOP	Clinique juridique de deuxième ligne en droit du logement	598 058 \$
ALTERNATIVE NAISSANCE	Solidarité en périnatalité : prévenir l'isolement social et accompagner à la sortie de la précarité	440 000 \$
ASSOCIATION MULTI-ETHNIQUE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC	Mon emploi – ma dignité. Vers l'employabilité des personnes handicapées immigrantes	195 276 \$
ALIMA, CENTRE DE NUTRITION SOCIALE PÉRINATALE	Réduire les inégalités et renforcer le pouvoir d'agir par la nutrition sociale périnatale	490 000 \$
CENTRE D'AIDE À LA FAMILLE	Cuisiner ensemble, manger mieux : nouveaux services en sécurité alimentaire du CAF	171 700 \$
ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI)	TR Aînés	350 008 \$
CENTRE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES IMMIGRANTS	Lutter contre l'exclusion et la pauvreté en mobilisant les droits de travail et d'immigration	471 648 \$

AUBERGE MADELEINE	Soutien aux femmes vulnérables en logement : prévenir l'itinérance, accompagner vers la stabilité	266 872 \$
LE PONT - A.P.P.I.	Le Pont A.P.P.I. : Nouveau Départ	289 479 \$
CORBEILLE DE PAIN LAC-SAIN-LOUIS	Marchés solidaires Ouest de l'île	300 000 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE DES FEMMES SUD-ASIATIQUE	Femmes Sud Asiatiques -Autonomes et Indépendantes	220 000 \$
TABLE DES GROUPES DE FEMMES DE MONTRÉAL	Renforcer le filet social féministe intersectionnel	420 000 \$
REGROUPEMENT DES MAGASINS-PARTAGE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL	Opération Sac à Dos	400 000 \$
BUREAU DE LA COMMUNAUTE HAÏTIENNE DE MONTRÉAL	Ensemble pour une solution holistique de valorisation visant les femmes monoparentales noires	336 731 \$
CARREFOUR DE RESSOURCES EN INTERCULTUREL	Hommes-relais métropolitains	204 174 \$
CENTRE DE SOIR DENISE-MASSE INC.	Services d'aide aux tacin·e·s: assurer un maintien en logement	426 472 \$
LA CORBEILLE BORDEAUX-CARTIERVILLE	La saine alimentation : un défi alimenTERRE! Gestion de la croissance	600 000 \$
MOISSON MONTRÉAL INC.	Solidaires pour une ville sans faim	520 000 \$
BOUFFE-ACTION DE ROSEMONT	Pôle Logistique Alimentaire de Rosemont	560 000 \$
RENCONTRES-CUISINES	Carte proximité, fermière et solidaire	600 000 \$
TABLE DE QUARTIER LAC ST-LOUIS/DORVAL (TQS)	Vaincre les déserts alimentaires de l'ouest-de-l'île	560 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1258444001

CG25 0273

Accorder un soutien financier totalisant 409 019 \$, à plusieurs organismes, pour la réalisation de projets relatifs à l'itinérance, dans le cadre d'une convention d'aide financière conclue avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0760;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 409 019 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 décembre 2025, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre d'une convention d'aide financière avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2025
Accueil Bonneau inc.	« L'art de la cohabitation sociale par le changement de regard »	203 613 \$
Action-Réinsertion (agissant aussi sous Le Sac à dos)	« Des expert.es au service de l'inclusion et de la cohabitation »	87 561 \$
La Mission St-Michael	« Une cohabitation en confiance : l'arrivée de la Mission St-Michael dans Peter-McGill »	117 845 \$

- 2- d'approuver les projets de convention respectifs entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1254363001

CG25 0274

Conclure une entente-cadre avec Aréo-Feu Itée pour la fourniture de casques protecteurs et accessoires pour le combat incendie de marque MSA, modèle Cairns 660C Metro avec visière Defender, pour une période de trois ans - Montant estimé de l'entente : 808 619,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20863 - (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0733;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans par laquelle Aréo-Feu Itée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des casques protecteurs et accessoires pour le combat incendie de marque MSA, modèle Cairns 660C Metro avec visière Defender, pour une somme maximale de 808 619,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20863;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement d'Aréo-Feu Itée;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1253838002

CG25 0275

Accorder un soutien financier de 75 000 \$ à l'Université du Québec à Montréal, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2025, pour la réalisation d'une étude d'opportunité et d'un plan d'affaires pour la création d'un centre d'innovation en créativité numérique / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0762;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 75 000 \$ à l'Université du Québec à Montréal, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2025, pour la réalisation d'une étude d'opportunité et d'un plan d'affaires pour la création d'un centre d'innovation en créativité numérique;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1258180001

À 16 h 33,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.44 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0276

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Les Placements J.M.F. inc., à des fins de logement social, un terrain vacant situé au nord de l'avenue Pierre-De Coubertin et à l'est du boulevard de l'Assomption, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 6 490 960 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant de 3 094 193,83 \$, plus les taxes applicables / Autoriser un virement budgétaire de 41 260,10 \$ du Service de l'habitation vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles afin de couvrir les frais de détention, sécurisation et maintien de l'immeuble pour l'année 2025 / Autoriser une dépense de 4 409,48 \$ pour les années 2026 et 2027 pour couvrir les frais de maintien de l'immeuble avant sa revente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0753;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Les placements J.M.F. inc., à des fins de logement social, un terrain vacant situé au nord de l'avenue Pierre-De Coubertin et à l'est du boulevard de l'Assomption dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 6 490 960 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant de 3 094 193,83 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, aux conditions stipulées dans le projet d'acte;
- 2- d'autoriser l'émission du chèque requis au nom du vendeur, Les placements J.M.F. inc.;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 41 260,10 \$ du Service de l'habitation vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles afin de couvrir les frais de détention, de sécurisation et de maintien de l'immeuble pour l'année 2025;
- 4- d'autoriser une dépense de 4409,48 \$ pour les années 2026 et 2027 pour couvrir les frais de maintien de l'immeuble avant sa revente;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1249920007

CG25 0277

Accorder un soutien financier de 1 975 445,95 \$ à l'organisme Projet ado communautaire en travail de rue (PACT de rue) pour la réalisation d'un projet de centre d'hébergement temporaire au 7397-7399, boulevard Saint-Laurent dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, dans le cadre du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0765;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 975 445,95 \$ à Projet ado communautaire en travail de rue pour la réalisation d'un projet de centre d'hébergement temporaire au 7397-7399, boulevard Saint-Laurent dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension dans le cadre du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041);
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de 2^e rang pour et au nom de la Ville de Montréal et accepter la stipulation en faveur de la Ville énoncée dans le contrat de services professionnels intervenue entre Projet ado communautaire en travail de rue et son notaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1258370003

CG25 0278

Abroger la résolution CG22 0316 / Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la coopérative d'habitation Le Retour à l'école (Montréal), pour la propriété située au 2919, rue Bellechasse, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 38 ans et un jour, soit du 3 mai 2034 jusqu'au 3 mai 2072, dont la rente annuelle sera de 7 600 \$. La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 8 670 000 \$ pour la période de la prolongation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0755;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CG22 0316 adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du 19 mai 2022 concernant un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « Le Retour à l'école » (Montréal), pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 34 ans;
- 2- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « Le Retour à l'école » (Montréal) , pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 38 ans et un jour, soit du 3 mai 2034 jusqu'au 3 mai 2072, pour la propriété située au 2919, rue de Bellechasse, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constituée du lot 2 170 317 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 6 043 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent sommaire décisionnel et à la condition que la coopérative d'habitation « Le Retour à l'école » (Montréal) ait obtenu une confirmation de financement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) à l'effet qu'elle consent à la Coopérative d'habitation « Le Retour à l'école » (Montréal) un prêt hypothécaire dont la période de l'amortissement est d'au plus 40 ans, tel qu'inscrit au projet d'acte;
- 4- d'imputer le revenu de l'emphytéose conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1245639003

CG25 0279

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 816 236 \$, à deux organismes, pour la réalisation de projets relatifs à l'itinérance pour la période allant du 1^{er} avril 2025 au 31 décembre 2028, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des conventions d'aide financière conclues avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0761;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 816 236 \$ aux deux organismes ci-après désignés, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 décembre 2028, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des conventions d'aide financière avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

Organisme	Projet (1 ^{er} avril 2025 au 31 décembre 2028)	Soutien recommandé
En Marge 12-17	Transcendance	296 236 \$
Clinique Droits Devant	L'intervention de proximité pour favoriser l'accessibilité des programmes en déjudiciarisation de la cour municipale	520 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention respectifs entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1254363002

30 – Administration et finances

À 16 h 35, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 16 h 35,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0280

Approuver l'inscription des parcs Angrignon, du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne au Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l'agglomération de Montréal / Approuver le dépôt du bilan 2024

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2025 par sa résolution CE25 0635;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'inscription des parcs Angrignon, du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne au Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l'agglomération de Montréal;
- 2- de prendre connaissance du bilan 2024 des superficies des sites inscrits et provisoires.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1258165001

CG25 0281

Autoriser le paiement au ministère de la Justice du Québec de la somme de 5 945 282,75 \$ sous réserve pour les fonctions de juges municipaux du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 avril 2025 par sa résolution CE25 0716;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser le paiement au ministère de la Justice du Québec de la somme de 5 945 282,75 \$ sous réserve pour les fonctions de juges municipaux du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1252823001

CG25 0282

Autoriser une dépense maximale de 4 110 631,62 \$ au plan décennal d'immobilisations et une dépense maximale de 357 216,86 \$ au budget de fonctionnement, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et de déménagement requis dans le cadre de la mise en œuvre du Plan global d'optimisation des espaces administratifs, et ce, afin de relocaliser et de regrouper le Service des ressources humaines et des communications, le Service du développement économique, le Service des finances et de l'évaluation foncière et la Direction des affaires publiques et du protocole de la Direction générale

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0782;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 4 110 631,62 \$, taxes incluses, au Programme décennal d'immobilisations (PDI) et une dépense maximale de 357 216,86 \$, taxes incluses, au budget de fonctionnement pour les travaux d'aménagement et de déménagement requis dans le cadre de la mise en œuvre du Plan global d'optimisation des espaces administratifs, et ce, afin de relocaliser et de regrouper le Service des ressources humaines et des communications, le Service du développement économique, le Service des finances et de l'évaluation foncière et la Direction des affaires publiques et du protocole de la Direction générale;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1255896001

CG25 0283

Adopter le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2025-2027

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0769;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'adopter le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2025-2027;
- 2- de mandater l'ensemble des services municipaux pour la réalisation des actions les concernant dans ce plan d'action;
- 3- de mandater la Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire pour qu'elle coordonne la mise en œuvre de ce plan d'action.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1259537003

CG25 0284

Autoriser le dépôt d'une demande de financement, dans le cadre du Fonds pour le transport actif, pour les projets d'immobilisations Berri-Maisonnette, Champlain phase 2, Henri-Bourassa 2026, Saint-Urbain, Viau et Pierrefonds

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0773;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser le dépôt d'une demande de financement pour les projets d'immobilisations Berri-Maisonnette, Champlain phase 2, Henri-Bourassa 2026, Saint-Urbain, Viau et Pierrefonds dans le cadre du programme Fonds pour le transport actif (FTA);
- 2- de signifier que la Ville de Montréal est en faveur de ces projets et s'engage à assumer sa part d'investissement;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire à signer l'entente de contribution et les documents en lien avec le suivi administratif de ces projets, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1258698001

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 16 h 37, la présidente d'assemblée appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CG25 0285

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1257666001

CG25 0286

Avis de motion et dépôt - Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1258168001

CG25 0287

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant un programme complémentaire au Programme d'habitation abordable Québec et au programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement social (RCG 23-016)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement établissant un programme complémentaire au programme d'habitation abordable Québec et au Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement social (RCG 23-016) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1253227001

CG25 0288

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1250683001

42 – Adoption de règlements

À 16 h 38, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 16 h 38,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0289

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 780 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des réseaux primaires d'aqueduc et d'égouts ainsi que de réaménagement d'un tronçon de piste cyclable dans le cadre du projet de la place de l'avenue McGill College

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 780 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des réseaux primaires d'aqueduc et d'égouts ainsi que de réaménagement d'un tronçon de piste cyclable dans le cadre du projet de la place de l'avenue McGill College » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 par sa résolution CG25 0221;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 780 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des réseaux primaires d'aqueduc et d'égouts ainsi que de réaménagement d'un tronçon de piste cyclable dans le cadre du projet de la place de l'avenue McGill College » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 par sa résolution CG25 0221;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0528;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 780 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des réseaux primaires d'aqueduc et d'égouts ainsi que de réaménagement d'un tronçon de piste cyclable dans le cadre du projet de la place de l'avenue McGill College », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1256194001

Règlement RCG 25-008

CG25 0290

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 79 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et au Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 79 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et au programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 par sa résolution CG25 0222;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 79 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et au programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 par sa résolution CG25 0222;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2025 par sa résolution CE25 0529;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 79 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et au programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1254750001

Règlement RCG 25-009

CG25 0291

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public requis pour la réalisation de logements sociaux dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public du Vieux-Montréal réalisés dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2024-2027 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 par sa résolution CG25 0223;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public du Vieux-Montréal réalisés dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2024-2027 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 avril 2025 par sa résolution CG25 0223;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0589;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public requis pour la réalisation de logements sociaux dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1256626001

Règlement RCG 25-010

CG25 0292

Adoption - Règlement prévoyant certaines mesures relatives aux alarmes non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement prévoyant certaines mesures relatives aux alarmes non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 par sa résolution CG25 0224;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement prévoyant certaines mesures relatives aux alarmes non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 par sa résolution CG25 0224;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 avril 2025 par sa résolution CE25 0591;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulée « Règlement prévoyant certaines mesures relatives aux alarmes non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1252559001

Règlement RCG 25-011

45 – Règlement de la Société de transport de Montréal

À 16 h 39, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet appelle la rubrique « Règlement de la Société de transport de Montréal ».

CG25 0293

Approuver le Règlement R-177-5 modifiant le Règlement R-177, tel que modifié par les Règlements R-177-1, R-117-3 et R-177-4, autorisant un emprunt additionnel de 1 369 289 800 \$ pour financer le projet du Prolongement de la ligne bleue, afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 7 510 003 658 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0790;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-177-5 modifiant le Règlement R-177, tel que modifié par les Règlements R-177-1, R-117-3 et R-177-4, autorisant un emprunt additionnel de 1 369 289 800 \$ pour financer le projet du Prolongement de la ligne bleue, afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 7 510 003 658 \$, incluant les taxes, nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme maximal de 30 ans, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1255491001

50 – Ressources humaines

À 16 h 40, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet appelle la rubrique « Ressources humaines ».

CG25 0294

Approuver la transaction du PV 104 (2018-2024) en lien avec le grief 17-CC-2024 entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal, concernant l'existence d'une disparité entre les salaires annuels indiqués aux tableaux des paragraphes a) et b) de la clause 2.01 et les pourcentages stipulés aux paragraphes c) et d) de ladite clause de la convention collective

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0798;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver la transaction du procès-verbal 104 (2018-2024) en lien avec le grief 17-CC-2024 entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal, concernant l'existence d'une disparité entre les salaires annuels indiqués aux tableaux des paragraphes a) et b) de la clause 2.01 et les pourcentages stipulés aux paragraphes c) et d) de ladite clause de la convention collective.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1255706002

51 – Nomination / Désignation

À 16 h 40, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

À 16 h 40,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01 et 51.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0295

Approuver les nominations au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal de Richard Turp, à titre de membre, et de Ji-Yoon Han, à titre de deuxième vice-présidente, et approuver le renouvellement pour un deuxième mandat de trois ans de Caroline Ohrt, Angela Sierra, Amélie Duceppe et Nadir André, à titre de membres

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0778;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver la nomination à titre de membre au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal de Richard Turp, en remplacement de Caroline Marcoux-Gendron, pour un premier mandat de trois ans;
- 2- d'approuver le renouvellement pour un deuxième mandat de trois ans à titre de membres au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal de Caroline Ohrt, Angela Sierra, Amélie Duceppe et Nadir André;
- 3- d'approuver la désignation de Ji-Yoon Han à titre de deuxième vice-présidente du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de Caroline Ohrt;
- 4- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1250030002

CG25 0296

Nommer Mme Alba Zuniga Ramos à titre de vice-présidente de la Commission de la sécurité publique, en remplacement de M. Abdelhaq Sari

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de nommer Mme Alba Zuniga Ramos à titre de vice-présidente de la Commission de la sécurité publique, en remplacement de M. Abdelhaq Sari.

Adopté à l'unanimité.

51.02

À 16 h 41, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, remercie les membres du conseil pour leur collaboration, ainsi que les différentes équipes ayant participé à la tenue de ce conseil. Puis, elle souhaite une bonne soirée à tous et toutes et donne rendez-vous le mois prochain.

Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE